

Les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le rôle de l'Etat stratège doit être de maintenir une vision à long terme d'une politique industrielle et soutenir les investissements qui lui sont associés. Dans ce cadre, appréhender les impacts du numérique qui traversent et modifient à grande vitesse l'ensemble du tissu économique et social, est un défi. Nous nous devons, collectivement, de le relever. Cet avis tente d'en cerner les principaux aspects. Pour cela, nous saluons le travail de la rapporteure.

En novembre 2011, le CESE, dans son avis sur la compétitivité, avait parié sur un nouveau modèle de développement, plus haut de gamme, plus durable et respectueux de son environnement. Quatre ans plus tard, qu'elle soit de la fonctionnalité, d'usage, circulaire ou collaborative, l'économie voit émerger de nouveaux modèles où le décroisement et l'imbrication entre industrie et services s'étendent à tous les secteurs, toutes les filières. Les réorganisations qui en découlent, la profonde mutation de la chaîne de la valeur ont en tout premier lieu des impacts déterminants sur le travail, l'emploi et les qualifications.

C'est pourquoi la CFE-CGC soutient globalement les recommandations relatives aux gestions prévisionnelles des emplois et compétences territoriales. Avec le concept d'e-inclusion, le conseil national du numérique a montré l'importance vitale de réduire l'analphabétisme numérique et la nécessité de former aux nouveaux métiers. Les voies de l'apprentissage et les parcours en alternance sont deux puissants leviers que les entreprises se doivent de développer. En amont, intensifier l'enseignement scientifique et technologique, renforcer les interfaces entre recherche et industrie, demeurent prioritaires. Avec l'extension des TIC, ce sont aussi les pratiques managériales qui sont interrogées. Comme l'indique Bruno Mettling, auteur du récent rapport Transformation numérique et vie au travail, le droit si ce n'est le devoir à la déconnexion est posé.

Comme d'autres auparavant, cet avis pointe l'importance des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. La politique du moins-disant systématique exprimée par une pression constante sur les coûts d'achats de biens et de services en est le symptôme le plus visible. Les PME et Start-up naturellement fragiles en sont les premières victimes. Ceci entraîne de leur part une perte de confiance, là où le travail en réseau et l'innovation collaborative devraient les inciter à la prise de risque à l'export. Ce sujet mériterait en soi un avis dédié.

Au travers du Conseil national de l'industrie, de l'entreprise du futur à l'industrie du futur, la mobilisation générale des parties prenantes a sonné. S'il n'est pas exclusif, le CNI semble, pour la CFE-CGC, être le lieu naturel du débat. Des « 34 plans » aux

« 9 solutions industrielles pour l'avenir », la nouvelle architecture vise à sortir de la logique du travail en silo pour mieux regrouper les priorités et piloter la logique d'offres et de solutions de biens et de services intégrés. Adresser les marchés d'avenir, notamment à l'international est un objectif affiché. Mais renverser le processus de désindustrialisation, transformer en profondeur notre outil suppose un investissement soutenu. Ce dernier constitue un puissant moteur de l'innovation, plus largement de l'économie. Il doit être, pour l'Etat comme pour les entreprises, un choix résolu. Le plan industrie du futur et le tout récent appel à projets (100 millions d'euros) qui sera mis en œuvre par le commissariat général à l'investissement et piloté par la BPI, vont dans ce sens. Tel n'en est pas de même au niveau européen où l'absence de vision et de stratégie font cruellement défaut, ce que nous dénonçons.

Malgré les difficultés rencontrées et les aléas d'une croissance atone, nous ne doutons pas que l'industrie du futur est en marche, que les nouveaux rapports entre elle et les services sont en train de se dessiner. La CFE-CGC entend en être acteur et promoteur.

Malgré des réserves sur certaines préconisations, la CFE-CGC a voté l'avis.